



## COMMUNE DE BIEVRE

### Convocation du Conseil communal

Bièvre, le 05 décembre 2016.

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer ..... pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu le lundi 19 décembre 2016 à 20h00 à la maison communale.

#### Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

### SEANCE PUBLIQUE

#### Finances

1. Rapport accompagnant le budget de l'exercice 2017
2. Budget de l'exercice 2017 - Approbation
3. Octroi de la subvention pour l'installation d'une cuisine à la salle de Oizy - Décision.
4. Octroi de la subvention 2016 à l'ASBL Centre Culturel de Bièvre - Décision

#### CPAS et affaires sociales

5. Budget 2017 du CPAS - Approbation

#### Intercommunales

6. Ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Intercommunale IMAJE du 12 décembre 2016 - Ratification de la décision du Collège communal du 14 novembre 2016.
7. Ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Intercommunale ORES Assets du 15 décembre 2016 - Ratification de la décision du Collège communal du 14 novembre 2016.
8. Ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Intercommunale IDEFIN du 14 décembre 2016 - Ratification de la délibération du Collège communal du 14 novembre 2016.
9. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale INASEP du 21 décembre 2016 - Approbation.
10. Ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Intercommunale INASEP du 21 décembre 2016 - Approbation.
11. Ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale ""Résidence Saint-Hubert"" du 20 décembre 2016 - Approbation.
12. Convention relative à la Gestion de la MCAE2 - Ratification de la délibération du Collège communal du 21 novembre 2016.

#### Eclairage public

13. Redressement d'un poteau en bois d'éclairage public à Bièvre - Décision.
14. Placement d'un nouveau luminaire d'éclairage public à Bièvre - Décision.
15. Placement d'un nouveau luminaire d'éclairage public à Monceau - Décision.

#### Travaux

16. Programme de travaux FRIC 2017 -2018 - Approbation

#### Marchés publics

17. Mise en oeuvre du programme de travaux FRIC 2017-2018 - Contrat d'honoraires de l'INASEP pour la rédaction de la fiche d'avant projet simplifiée pour les travaux de réfection de la Rue des Maquisards à Naomé - Approbation

#### ATL

18. Rapport d'activités 2015-2016 - Information
19. Plan d'action annuel 2016 -2017 - Information

Culture

20. Nouveau décret des Centres Culturels - Action culturelle intensifiée -  
Décision

**HUIS-CLOS**

Personnel

21. Démission d'une ouvrière E.3.- Information.
22. Désignation d'une ouvrière E.3. - Information.
23. Désignation d'un agent technique D.9.

La Directrice Générale,

  
Michelle MALDAGUE

Pour le Collège,



Le Député-Bourgmestre,

  
David CLARINVAL